

Zeitschrift:	Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde
Band:	10 (1920)
Heft:	4-8
Rubrik:	Prix de la Société suisse des Traditions populaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Schweizer Volkskunde Folk-Lore Suisse.

Korrespondenzblatt der Schweiz.
Gesellschaft für Volkskunde

Bulletin mensuel de la Société
suisse des Traditions populaires

10. Jahrgang — Heft 4/8 — 1920 — Numéro 4/8 — 10^e Année

Prix de la Société suisse des Traditions populaires. — La fête des fontaines. GEORGES WAVRE. — Volksglauben u. Volksmedizin aus Biel. Georg Küffer. — Vereins-Mitteilungen. — Kinderzeichnungen. — Mord aus Aberglauben. H. Rorschach. — Der weiße Kamerad. J. Olschwanger. — Brot über das Hochzeitspaar werfen. R. Wackernagel. — Antworten u. Nachträge. — Fragen u. Antworten. — Bücherbesprechungen. — Jahresbericht 1919. — Rapport 1919. — Rechnung 1919. — Vorstands-, Ausschus- und Mitgliederverzeichnis.

Prix de la Société suisse des Traditions populaires.

La Société suisse des Traditions populaires consacrera en 1921 une somme de **500 frs.**, destinée à récompenser des travaux se rapportant aux *Traditions populaires de la Suisse Romande*.

Les auteurs pourront, à leur choix, traiter les sujets suivants :

1. La maison du paysan et ses dépendances (du point de vue de l'architecture et de la construction — non du point de vue esthétique).
2. L'industrie et l'art populaires.
3. Les mœurs et coutumes, fêtes.¹⁾
4. Les jeux.
5. Les superstitions.
6. Les contes et légendes; farces.
7. Les rimes populaires et chansons enfantines.
8. Les expressions populaires (Proverbes, énigmes, locutions, formules, quolibets, bons mots, dictons, sobriquets.)
9. Les noms de lieux et lieux-dits.

¹⁾ Pour les mœurs et coutumes, la Société suisse des Trad. popul. a publié un questionnaire spécial qui sera envoyé gratuitement aux personnes qui en feront la demande (s'adresser à Mr. le Dr. J. Roux. Museum, Bâle).

Les auteurs pourront à leur gré choisir une partie spéciale d'un des sujets ci-dessus indiqués (par ex. coutumes de mariage) ou limiter leurs recherches à une région déterminée de la Suisse Romande (Jura vaudois, Gruyère etc). Cependant plus le sujet sera circonscrit, plus l'on exigera un travail complet et approfondi de la part des auteurs.

Les travaux doivent être rédigés en français et n'avoir encore été publiés nulle part; leur volume n'est pas limité. On est prié de n'écrire que sur un seul côté des feuilles de papier.

Les mémoires devront être pourvus d'une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée accompagnant l'envoi et contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

La somme de 500 frs. pourra être attribuée à un seul mémoire ou répartie entre plusieurs travaux. Tous les manuscrits envoyés, même ceux qui n'auront pas été primés, demeurent la propriété de la Société suisse des Traditions populaires qui pourra, si elle le juge bon, les publier dans ses périodiques (*Archives suisses des Traditions populaires* ou *Bulletin*).

Le terme d'envoi des mémoires est fixé au 30 septembre 1921; ceux-ci devront être adressés à Monsieur le Dr. Jean Roux, Museum, Augustinergasse 2, Bâle.

La fête des fontaines.

Par GEORGES WAVRE, St Blaise (Neuchâtel).

Une fête originale a lieu à Môtiers-Travers toutes les années le 12 septembre, et je suis étonné pour mon compte de n'en avoir jamais entendu parler jusqu'à ces dernières années et de n'en avoir trouvé nulle part la mention, ni dans les monographies de Môtiers, ni ailleurs.

Cette cérémonie ne se célèbre, sauf erreur, qu'à Môtiers, à Boveresse et à Buttes; on l'appelle „la fête des fontaines“ ou „des eaux“. Pendant la journée, les enfants des différents quartiers du village vont quêter de maison en maison, et l'argent qu'ils obtiennent par ce moyen est destiné aux achats nécessaires. A la nuit tombante, garçonnets et fillettes enguirlandent les fontaines de leurs quartiers respectifs et en garnissent les contours de bougies; ils mettent aussi de la poix sur des planches, qui nagent sur l'eau, et ainsi l'eau elle-même semble brûler. Puis vient l'ouverture des feux: moment solennel, les allumeurs remplissent leur office avec